

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Sylvain Chevrier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022, une résolution municipale mentionnant :

Considérant la résolution numéro 2021-12-643 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2021, visant l'adoption du calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

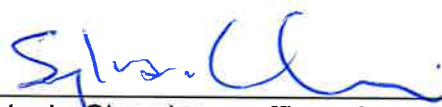
Considérant qu'il s'avère nécessaire, compte tenu de contraintes liées aux disponibilités des ressources humaines de l'organisation municipale, de déplacer la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 16 août 2022 au **mardi 30 août 2022 à 19 h**;

Considérant par ailleurs que les membres du conseil municipal jugent opportun et souhaitable de modifier également l'heure quant à la tenue de telles séances ordinaires pour l'année 2022, afin de la devancer et la fixer à **19 h** au lieu de 20 h;

En conséquence, il est résolu sous réserve de ce qui précède, de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal déjà adopté afin de déplacer la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 16 août 2022 au **mardi 30 août 2022 à 19 h**.

Il est également résolu de fixer l'heure pour la tenue de telles séances à **19 h** au lieu de 20 h.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 13^e jour du mois de juillet 2022.



Sylvain Chevrier, greffier-trésorier
et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Chevrier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité, en date du treize juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de juillet 2022.



Sylvain Chevrier, greffier-trésorier
et directeur général